

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Zaven ALEXANIAN représenté par Patrick BORE - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Clément YANA - Jean-Louis BONAN représenté par Henri MATTEI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Jean-François DENIS - Xavier CACHARD représenté par Laure-Agnès CARADEC - Patricia COLIN représentée par Martine GOELZER - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Jean-Marc BENZI - Claude DAUMERGUE représenté par Catherine JALINOT - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Albert GUIGUI représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Eric LE DISSES représenté par Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Christophe LOPEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - René MALLEVILLE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Alain CROCE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gerard PEPE représenté par Maurice TALAZAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Sabine BERNASCONI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

André ESSAYAN - Laurent LAVIE - Jean MONTAGNAC - Gilles PAGLIUCA - Marc POGGIALE - René TAVERA.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **FCT 024-700/12/CC**

### **■ Approbation de l'avenant n° 1 au Contrat de Développement Région Provence-Alpes-Côte d'Azur / Communauté urbaine Marseille Provence Métropole DES 12/8835/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre d'une politique ambitieuse de développement de leur territoire commun, ont décidé de conclure une convention de partenariat avec une volonté partagée de réaliser les projets d'intérêt communautaire revêtant un intérêt régional et qui concourent à la promotion et à l'aménagement du territoire, à sa structuration, au développement des transports, au développement économique et à la politique du logement.

Afin d'accomplir dans les meilleures conditions ces différents projets, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont signé le 19 septembre 2011 ce Contrat de Développement, approuvé par délibération du Conseil Communautaire FCT 006-415/11/CC le 8 juillet 2011. Ce contrat fixe trois grandes priorités d'intervention : les transports, l'aménagement urbain et le développement économique.

Le présent avenant, présenté ce jour, concerne la priorité transport et plus particulièrement les aménagements des gares ferroviaires entre Marseille et Aubagne :

- la gare de la Blancarde,
- la gare de la Pomme,
- la gare de Saint Marcel,
- la gare de la Barasse.

Il s'agit en effet d'actualiser le montant du coût de ces gares et de modifier les contributions prévues initialement dans le Contrat de Développement.

Les crédits devenus disponibles pourront, à la demande de Marseille Provence Métropole, être affectés sur d'autres opérations.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 006-415/11/CC du 8 juillet 2011 ;
- La Convention de Partenariat « Contrat de Développement Région Provence Alpes Côte d'Azur / Communauté urbaine Marseille Provence Métropole » signée le 19 septembre 2011.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Signé le 26 Octobre 2012  
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2012**

### **Considérant**

- Que le Contrat de Développement entre Marseille Provence Métropole et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur représente un acte politique majeur pour le développement de leur territoire commun pour la période 2011-2014 ;
- Que les opérations inscrites au sein de ce contrat représentent un enjeu important pour l'ensemble des communes membres de notre territoire ;
- Que l'effet de levier financier du Conseil Régional permettra à ces opérations de se réaliser ;
- Qu'il convient d'actualiser les coûts de réalisation des gares de la Blancarde, de la Pomme, de Saint-Marcel et de la Barasse ;
- Qu'il convient également de modifier la contribution des partenaires prévue initialement dans le Contrat de Développement.

### **Après en avoir délibéré :**

### **Décide**

#### **Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé au « Contrat de Développement Région Provence-Alpes-Côte d'Azur / Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ».

#### **Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant et tout document y afférent.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,  
Moyens Généraux

Bernard MOREL

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI